Procès Verbal

Séance du 15 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze du mois de septembre à 10 heures, le CSEE dûment convoqué le quatre septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle Océane de la CCIR Hauts de France, sous la présidence de M. David BRUSSELLE.

Etaient Présents Représentants titulaires du personnel :

Nom - Prénom	Présent	Excusé	A distance
BAHCIC Marie-Isabelle	X		
DELERUE Dorothée			
FERFAILLE Hugo	X		
FOURNIER Jérôme	X		
HENNEBELLE Laurence	X		
LAHMIDI Brahim Remplacé		X	
LAMALETIE Bastien	X		
LAVERAT Thierry	X		
LE MIGNON Virginie	X		
LEMAITRE François	X		
MEISSNER Agnès remplacée		X	
PUCHOIS Bernard	X		
THUILLARD Céline	X		
VILLELLA Michel	X		
WAELES Alicia	X		

Etaient Présents Représentants « Suppléants » du personnel :

Nom - Prénom	Présent	Excusé	A distance
Marie-Christine MADEJ remplace Brahim LAHMIDI	X		

Etaient présents Représentants Employeur

Nom - Prénom	Présent	Excusé	A distance
BRUSSELLE David (Président)	X		

COTHENET François	X		
DELECOURT Irène	X		
LIPKIEWICZ François	X		
VASSEL Nathalie	X		

Etait présent Représentant syndical
Laurent VANDEWOESTYNE pour le syndicat UNSA

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal du 16 juin 2023 et du 20 juillet 2023**

Les procès- verbaux des séances du 16 juin 2023 et du 20 juillet 2023 sont approuvés à l'unanimité.

2. **Informations du Directeur général**

David BRUSSELLE informe le CSEE de son absence à l'installation du CSE central. Il délègue François COTHENET.

David BRUSSELLE évoque le sujet de la réponse à l'appel d'offre concernant l'aéroport de Beauvais. Cet aéroport est exploité par la CCI depuis 1955. Le syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé est propriétaire de cet équipement (30% Conseil Régional, 30% Conseil Départemental et 40% de l'agglomération de Beauvais). Au terme du contrat de concession, ce syndicat mixte a lancé un appel d'offres sur la gestion de cet équipement.

La CCI Haut de France a déposé son offre le 14 septembre à 20 heures. Depuis le 28 juillet, 70 personnes ont travaillé sur ce dossier. En face, les concurrents sont Egis-Bouygues, Vinci et l'italien Save. L'offre de la CCI repose sur une offre régionale avec un impact régional et des compétences régionales. Cette offre est portée par un groupement aujourd'hui composé de la CCI Hauts de France, de l'entreprise Ramery, du transporteur TransDev et de la société Sealar.

2e Information. Dans le cadre de la CCI Littoral Hauts de France, un nouveau directeur exécutif, Jean-Charles LAUTH a été nommé.
Concernant l'Oise, un candidat a été retenu. Il devrait arriver avant la fin de l'année.

3. Restitution des résultats de l'audit du CFA Nogent/Oise

Cet audit met en avant :

- Le poids du passé
- une dissociation entre l'appui et la formation
- Un enjeu de convivialité et d'esprit d'équipe qu'il faut renforcer

Parmi les pistes proposées, certaines sont plus facilement réalisables que d'autres. Il y a un enjeu très important dans l'Oise. Historiquement, le Directeur général de la CCI de l'Oise avait en charge l'Appui et la formation, ce qui était une spécificité par rapport aux organisations dans les autres territoires. Pour David BRUSSELLE, il est temps d'y mettre fin. Désormais, le mode de fonctionnement de la formation dans l'Oise sera identique à celui des autres centres de formation (un pilotage et une direction dédiés). Un Directeur exécutif, sur le volet appui, est en cours de recrutement. Sur le volet formation, un directeur est également en cours de recrutement, il sera sur le site de Nogent/Oise

Bastien LAMALETIE est assez satisfait de la restitution car elle traduit la réalité du terrain. La problématique de cadrage est sensible également dans d'autres centres de formation.

4. Information sur l'état d'avancement de l'audit au sein de la Direction appui de la CCI de l'Oise

Un questionnaire a été diffusé à une trentaine de collaborateurs. 80% ont répondu, donnant lieu à 25 entretiens. Le cabinet travaille actuellement sur la synthèse et prévoit une restitution fin septembre/début octobre. A ce stade, la direction n'a pas d'élément sur le contenu.

5. Avis du CSEE sur un projet de mutation géographique

Un projet de mutation géographique est proposé aux membres du CSEE. Il s'agit d'une personne du CPLE

Les difficultés économiques rencontrées par le CPLE depuis plusieurs années ont conduit l'Assemblée Générale de la CCI Hauts-de-France à acter, par voie délibérative le 27 avril 2023, la fin d'activité de la société à compter du 30 juin 2023.

Cette fin d'activité a eu pour conséquence la fin de la mise à disposition de 5 collaborateurs statutaires auprès de cette structure, cette fin de mise à disposition ayant fait l'objet d'une information auprès du CSEE le 12 mai 2023.

Ont donc été étudiées les possibilités de réintégration de ces collaborateurs en lien avec leurs compétences respectives et les besoins de LAHO Formation

:

- LAHO Artois Douaisis : besoin d'un enseignant formateur en anglais
- LAHO Lille Métropole : besoin de commercialiser l'offre en langues
- LAHO Grand Hainaut : besoin de deux enseignants formateurs en anglais.

C'est dans ce cadre que chaque collaborateur a été reçu par François COTHENET, Directeur des Ressources Humaines, et Christophe HOUBERT, Directeur régional de la Formation, aux fins de se voir exposer les affectations de réintégration envisagées.

A l'issue de ces échanges :

- une collaboratrice a accepté sa réintégration au sein la BU Formation Continue en qualité de Chargée de développement aux fins de commercialiser l'offre en langues pour LAHO Lille Métropole ;
- trois collaborateurs ont opté pour une Cessation d'un Commun Accord de la Relation de Travail (CCART) ;
- il est envisagé pour la dernière collaboratrice une réintégration au sein de LAHO Grand Hainaut en qualité d'enseignant formateur en anglais.

Pour cette dernière, le nouveau lieu de travail serait distant de plus de 50 kilomètres de son lieu de travail antérieur, rendant ainsi applicables les dispositions de l'accord relatif à la mutation géographique à l'initiative de l'employeur prévues à l'annexe 5 de l'article 28 du Statut.

Conformément à ces dispositions, l'intéressée a été reçue le 10 juillet 2023 par François COTHENET et Christophe HOUBERT dans le cadre d'un entretien de concertation au cours duquel elle était accompagnée par un Représentant du Personnel.

Après la saisine pour avis du CSEE, un courrier de notification de la mutation géographique sera, le cas échéant, adressé à l'intéressée au moins un mois avant la prise des nouvelles fonctions. Cette dernière pourra refuser cette mutation dès réception dudit courrier, ou au plus tard à l'issue d'une période de « test » de 6 mois. Dans ces deux cas, s'engagera la procédure de licenciement pour refus de mutation géographique.

Dans l'attente de sa prise de fonction, l'intéressée est dispensée de service avec maintien de sa rémunération.

Concernant cette mutation, l'avis des membres du CSEE est le suivant :

- Avis favorable : 3
- Abstention : 2
- Avis défavorable : 9

6. Point sur l'avancement du projet de transfert des pompiers de Beauvais

Schématiquement, il y a une incompréhension ou un manque de pédagogie entre les discussions de la SAGEB, qui a vocation à accueillir les pompiers, et cette population de pompiers. Malgré de multiples efforts de la part de la CCI Hauts de France pour fluidifier les négociations et l'avis du CSEE concernant le transfert, les pompiers ont souhaité revenir sur leurs positions, parce qu'il manquait des éléments de la part de la SAGEB. Ils veulent des éclaircissements notamment sur le point de l'avancement de leurs salaires. Aujourd'hui, en raison d'un nouveau report de la DSP, le transfert des pompiers ne doit plus se faire avant le 1er janvier 2024 mais avant le dernier semestre 2024. On a donc un peu de temps pour clarifier la situation.

Concernant la prime de départ des pompiers, la direction étudie la possibilité.

Michel VILLELLA rappelle que les négociations ont débuté en direct sans la présence des délégués syndicaux. Cela doit servir de leçon pour l'avenir. Aujourd'hui encore, la SAGEB évoque des points mais ne l'écrit pas. Dans les négociations, la loyauté doit exister. Ce qui n'est apparemment pas le cas.

7. Information de la CSSCT sur les projets en cours

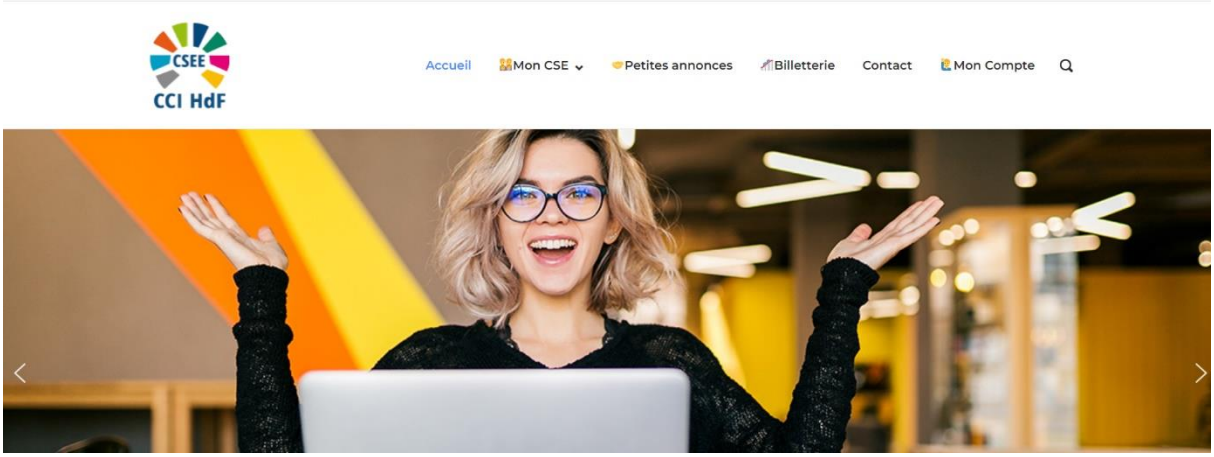
La CSSCT a trois chantiers en cours :

- L'analyse des données récoltées lors de la dernière commission, notamment les données sur les conditions de travail, les accidents du travail, les bilans hygiène (2021-2023).
- Travail en commun avec la Direction concernant la ré-adaptation du registre d'évaluation des risques professionnels. Des réunions de travail sont prévues jusqu'à la fin de l'année.
- Des visites de site ont démarré.

Concernant les représentants de proximité, Jérôme FOURNIER demande la tenue de registres afin de récolter les informations des territoires. La DRH va mettre en place un document unique qui sera rempli par chaque territoire. Les représentants de proximité prennent en charge la rédaction du compte-rendu des réunions avec la direction.

8. Information de l'ASC sur les projets en cours et présentation du site internet du CSEE

Christophe HARINCK et Virginie LE MIGNON présentent le site Internet du CSEE : https://www.cseccihdf.fr/



Pour le lancement du site, une tombola aura lieu. Les membres élus du CSEE ne pourront pas y participer (vote unanime des élus présents).

Voyage Asterix :

Une relance a été faite suite à des places vacantes dans les bus. 217 personnes se sont inscrites. Un petit déjeuner sera proposé.

Sortie Bruxelles :

Le 2 décembre, une sortie au marché de noël de Bruxelles va être proposée. Le coût de la place est de 5 euros pour les salariés.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Noël :

Une carte de cadeau va être proposée aux salariés. Le montant sera relevé de manière significative (130 euros) dans la mesure ou les enfants ne seront plus concernés. Les agents concernés sont les agents présents dans l'effectif le 31 octobre à la commande avec au moins 6 mois d'ancienneté.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Cirque Gruss : l'ASC propose une sortie au Cirque GRUSS sur 2 lieux à Amiens le 11 Novembre et Villeneuve d'Ascq le 25 Novembre. Ce projet est construit sur l'hypothèse de 500 participants dont 250 adultes au tarif de : 10 euros pour les

agents et gratuit pour les enfants. Le budget global est de 20 000 euros sans la participation des agents

Subvention :

A titre d'expérimentation : le CSEE se propose de mettre en place une subvention pour le remboursement d'une licence sportive (montant de 30 euros maximum).

9. Calendrier des commissions Information économique, Formation et Egalité professionnelle et Information sur le projet de la loi de finances

CCI France est en discussion avec Bercy notamment sur le niveau de notre recette fiscale. Le 19 juillet, une réunion a eu lieu entre le président de CCI France et Bruno Le Maire sur le sujet après moult demandes. Ce dernier estime que le travail des CCI est remarquable, mais l'Etat a besoin d'argent et tout le monde doit faire des efforts. Deux pistes ont été évoquées :

- Une poursuite de la baisse de la ressource fiscale (moins 100 Millions sur 4 ans)
- Un prélèvement sur les fonds de roulement

A ce jour, rien n'est arbitré. Le 27 septembre, on devrait avoir des éléments de précision.
Une commission Information Economique aura lieu après le 27 septembre.

10. Point sur le siège titulaire vacant au CSEE

LAHMIDI Brahim est démissionnaire. Il doit être remplacé. Un candidat sera nommé lors du prochain CSEE.

11. Etat des dépenses du CSEE (dont audit Nogent…)

François LEMAITRE présente l'état des dépenses du CSEE au 15/09/2023.

Situation Budget 15/09/2023					
Postes et activités	**Dépenses**	**Recettes**	**Budget**	**Réalisé**	**Ecart/Budget**
Abondement employeur 2022/ 2023		419869,67	432000	419 869,67	-12210,64
ACTIONS ENGAGEES/REALISEES					
KALIDEA CARTE CADEAUX 2022	101540	0		-101 540,00	
Chèques vacances 2023	140543,44	65180	105000	-75 363,44	29637
Weekend Capitale Bruxelles Participation 5€ /passager	*7370*	*1000*	*5000*	*-6 370,00*	*-1370*
Déplacement parc attraction prix 45 € collaborateur 65 € extérieur	*16500*	*10439*	*5000*	*-6 061,00*	*-1061*
Voyages 1			5000		
Voyages 2			5000		
Site Kalidea			8800	0,00	8800
Site plateforme ASC Dream services	2760		13800	-2 760,00	11040
Evenements familiaux	1126		2500	-1 126,00	
Tout apprendre	14602,5	7301,25	0	-7 301,25	-7301,25
	Total dépenses réalisées ou engagées			**-200 521,69**	
	Solde Estimatif Budget 15/09/2023			**219 347,98**	
ACTIONS A ENGAGER					
Evénements familiaux	500			-500,00	
Abondement activites sportives culturelles			30000	-15 000,00	
Noel salariés Décembre 2023			105000	-136 500,00	
Déplacements missions divers			3000	-250,00	
Divers à recevoir Chèques vacances		110		110,00	
Cirque GRUSS LILLE/AMIENS 500 places dont 250 adultes à 10€ GRATUIT 250 ENFANTS	20000	2500	0	-17 500,00	

12. Demande d'harmonisation des primes d'objectifs sur les territoires des collaborateurs de droit privé

Bernard PUCHOIS revient sur les primes d'objectifs. Dans leur ensemble, les collaborateurs de droit privé n'ont pas accès aux différents paliers qui figurent dans certains contrats, et on s'aperçoit qu'il n'y a pas d'harmonisation régionale pour la même activité. Bernard PUCHOIS propose une grille régionale.

François COTHENET rappelle que les primes d'objectifs ne sont pas dans le contrat de travail mais dans un document annexe. Cela ne peut pas être figé dans le contrat. Les salariés ont une part de salaire fixe pour assurer les missions non matérialisées en chiffre d'affaires.

François LEMAITRE met en avant le fait que certains collaborateurs ont signé ou pas en annexe de leur contrat de travail des grilles avec des objectifs différents.

François LIPKIEWICZ apporte des précisions. Pour les collaborateurs de droit privés en CDI, le tableau des primes et la grille d'attribution sont revus chaque année au regard des dispositifs opérés.

François LEMAITRE évoque le fait que de nouvelles missions peuvent être demandées aux collaborateurs, missions qui ne sont pas forcément rémunérées. Ces missions peuvent impactés la réalisation du chiffre d'affaires.

François COTHENET rappelle que les collaborateurs ont un salaire de base qui comprend un temps plein qui doit être exécuté. A la base, ils sont payés.

13. Demande de revalorisation du ticket restaurant

David BRUSSELLE rappelle que le ticket restaurant est à 8,00 euros, la part salariale est de 60%, le coût pour le collaborateur est de 3,20 euros. Ce sujet ne peut être étudié qu'après l'accord de CCI France, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.
De même, la campagne de primes pour les collaborateurs statutaires est soumise à l'accord de CCI France. A aujourd'hui, rien n'est décidé

Avant de clôture la séance, David BRUSELLE salue un membre du CSEE qui quitte la structure, Alicia WAELES. Il la remercie pour le travail effectué.

Prochaine réunion du CSEE : Le 17 novembre 2023 à 10 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 12H49.**